

SSIAP 1 Initial

L'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 1) prévient des risques incendie et intervient dans l'organisation des secours et la prise en charge des personnes en cas d'incendie.

Durée: 68.00 heures (jours)

Profils des apprenants

- Tout collaborateur dont la mission est d'assurer la sécurité incendie d'un établissement recevant du public (ERP) ou immeuble de grande hauteur (IGH).

Prérequis

- SST ou PSE1 en cours de validité, ou PSC1 de moins de deux ans.
- Aptitude médicale (modèle de certificat médical joint à la convocation)
- Capacité à retranscrire des anomalies sur la main courante

Accessibilité et délais d'accès

Veuillez contacter le service administratif au 02 19 00 06 90 ou par mail à : administratif@cfa-everen.fr
1 semaine

Qualité et indicateurs de résultats

7 avis / 100% de réussite

Objectifs pédagogiques

- À l'issue de la formation, l'apprenant sera en capacité de maîtriser les connaissances théoriques et pratiques nécessaires et d'assurer efficacement la fonction d'agent des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP).

Contenu de la formation

- Le feu et ses conséquences
 - Connaître le comportement du feu et son action sur l'établissement
- Sécurité incendie
 - Connaître les principes de la réglementation incendie dans les ERP et les IGH.
- Installations techniques
 - Connaître les installations techniques sur lesquelles l'agent de sécurité incendie est susceptible d'intervenir
 - Effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie
- Rôle et missions des agents de sécurité incendie
 - Connaître les limites de son action
 - Effectuer l'extinction des feux naissants
- Exercices pratiques
 - Visite virtuelle d'un site ERP et/ou IGH
 - Visite applicative d'un site ERP et/ou IGH
 - Mises en situation d'intervention

EVEREN FORMATION

Espace Colbert - BAT F - 1 avenue de la Châtre
36000 Châteauroux
Email: contact@everen-formation.fr
Tel: 02 19 00 06 90



Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formation dispensée par un Chef de Service SSIAP 3

Moyens pédagogiques et techniques

- Le programme de formation ainsi que les moyens matériels et pédagogiques sont conformes aux obligations prévues par l'arrêté du 2 mai 2005 modifié. La formation alterne apports théoriques et études de cas pratiques.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mise en situation.
- Formulaire d'évaluation de la formation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.
- Évaluation finale du SSIAP 1 (théorique et pratique) selon l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

Prix : 800.00